 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 29 juin 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°6</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>

Nombre de membres présents : 16 votants
Nombre de membres absents : 8
Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

I. Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal CA du 16 mars 2023

II. Affaires administratives et financières

2. Admissions en non valeur des créances de DP impayées
3. Bilan financier des voyages
4. Reconduction Convention d'Occupation Précaire
5. Mise au rebus de bien immobiliers amortis

III. Vie scolaire et pédagogique

6. Recrutement AED
7. Bilan PHARE
8. PACTE
9. DGH


Président

Mme Angélique BECK, principale

Secrétaire

Mme RIDARD Sylvie



 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 29 juin 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°6</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

1. Angélique BECK, principale	présente
2. Annick PATCHE, principale adjointe	absente
3. Sylvie RIDARD, gestionnaire	présente
4. Gaëlle BERTIN, C.P.E	présente
5. Sébastien GUERET, conseiller départemental	excusé
6. Cécile BOUTON, conseillère départementale	présente
7. Maryline KOUBA, adjoint à la jeunesse	excusée
8. Maud COSSON, personnalité qualifiée	excusée

Suppléants

Roger MORAZIN absent
Michèle MOTEL

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

1. Delphine GOURAULT, professeure	
2. Sébastien CHEVER, professeur	excusé
3. Robin ANGEBAUD, professeure	
4. Philippe CUSIN, professeur	excusé
5. Soazic MABILAIS, AED	présente
6. Mérédith ROGER, AED	présente
7. Laurence GENOUËL, secrétaire	présente
8. Marylène GUILLOTTEL, infirmière	excusée

Suppléants

Anne DAVID **présente**
Ester BAUDUIN **présente**
Cécile BOCLE **présente**
Sarah PASQUE **présente**
Emilie LEDAN
Claudie DENOUAL

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

1. Laurence DOCQUIER, parent d'élève	présente
2. Virginie DONDEL, parent d'élève	excusée
3. Elsa JULIEN, parent d'élève	présente
4. Philippe DONNARD, parent d'élève	excusé
5. Yannick TUAL, parent d'élève	excusé
6. Aloys NIYONIZIGIYE, parent d'élève	présente
7. FARIA BRUNEL Romane, élève de 3A	excusée
8. Emma DRACI, élève de 3B	excusée

Suppléants

Christelle SCHINDLER
Delphine SIRERA **présente**
Ludovic BATTAS
Ghalia ACHIK ADNOUNI
Vincent FORTIN **présent**
Maël GOUIN (3C)
Mathilde LE GALL(3B)

 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 29 juin 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°6</p>
---	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

<p>18h35 : Mme BECK ouvre le Conseil d'Administration. Elle précise que la direction assure le secrétariat de ce CA et qu'elle ajoute 3 points à l'ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none">1. une DBM2. une répartition de subvention reçue du Département pour des séjours à l'étranger3. huit conventions <p>I. Conseil d'administration</p> <p>1- Approbation du procès-verbal du CA du 16 mars 2023</p> <p>Sans remarque ni question de la part de l'assemblée, le PV du CA du 16 mars 2023 est adopté.</p> <p>Vote (<u>Délibération n° 53</u> : 14 pour, 0 contre, 1 abstention).</p> <p>II. Affaires administratives et financières</p> <p>2- DBM de prélèvements sur fonds de réserves</p> <p>Mme RIDARD exprime le besoin de faire un prélèvement sur fonds de réserve de 10 000€ pour créditer la ligne budgétaire AP (Activités Pédagogiques) car il y a des besoins d'achat de matériels pédagogiques. Les fonds de réserve le permettent.</p> <p>Vote à l'unanimité (<u>Délibération n° 54</u> : 15 pour, 0 contre, 0 abstention).</p> <p>3- Admission en Non Valeur</p> <p>Le CA autorise l'ordonnateur à admettre en non valeur les créances d'un tiers dans les cas suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Admission en non valeur de toutes les créances d'un tiers si l'établissement dispose :<ul style="list-style-type: none">- soit d'un certificat d'irrecouvrabilité de l'huissier	
---	--



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023

2022-2023

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

-soit d'une décision d'effacement de dette dans le cadre de la procédure de surendettement

-soit d'une décision de justice

2) Admission en non valeur des créances inférieures ou égales à 50€ si l'ordonnateur considère le recouvrement compromis ou engendrant des frais supérieurs à la dette notamment dans le cas d'absence d'adresse à la suite d'un déménagement ou d'éléments de notoriété publique permettant d'estimer une très grande fragilité financière du tiers.

Vote à l'unanimité (Délibération n°61 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention).

4- Répartition d'une subvention du Département d'Ille-et-Vilaine pour des séjours à l'étranger

Le collège a reçu une subvention de 1 800€ de la part du département d'Ille-et-Vilaine pour les 2 séjours à l'étranger réalisés cette année : un en Allemagne pour les élèves germanistes dans le cadre d'un échange en octobre 2022 et un autre à Jersey en juin pour les élèves du niveau 5^{ème}. La direction souhaite attribuer l'intégralité de cette subvention de 1 800€ au séjour à Jersey afin de réduire la part famille car le séjour en Allemagne a pu bénéficier d'une subvention conséquente de 2 540€ par l'OFAJ qui a considérablement réduit la part financière demandée aux familles.

Vote sur l'attribution de la subvention de 1 800€ pour le séjour à Jersey

Vote (Délibération n° 62 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention, 1 personne ne souhaite pas participer au vote).

18h47 : Arrivée de Mme BERTIN, CPE ce qui porte le nombre de présents à 16.

5- Bilan financier du séjour en Allemagne

Mme RIDARD présente le bilan financier du séjour en Allemagne.

Vote à l'unanimité (Délibération n°58 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023**

2022-2023

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

6- Bilan financier du séjour en Normandie

Mme RIDARD présente le bilan financier du séjour en Normandie.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 55 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

7- Bilan financier du séjour à Jersey

Mme RIDARD présente le bilan financier du séjour à Jersey.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 59 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

8- Bilan financier du séjour à Quiberon

Mme RIDARD présente le bilan financier du séjour à Quiberon.

M. Fortin, parents d'élèves, demandent quels sont les objectifs pédagogiques de ce séjour. Mme BOCLE apporte les explications suivantes : le dépassement de soi par la pratique d'un sport inconnu par les élèves (surf), la découverte du littoral et la sensibilisation à un milieu naturel protégé mais aussi l'apprentissage du vivre ensemble.

Mme SIRERA, parents d'élèves remercie les professeurs pour l'organisation de ce séjour en précisant qu'ils sont partis un jour férié (lundi de Pentecôte).

Vote à l'unanimité (Délibération n° 60 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

Mme BECK remercie l'ensemble des professeurs de s'être engagé dans l'organisation de ces séjours et que chaque élève a ainsi pu bénéficier d'une sortie ou d'un séjour scolaire cette année. Mme BECK remercie aussi le service de Mme RIDARD pour le suivi financier et précise aux membres du CA que cela génère une charge de travail considérable d'autant plus que son service a été en sous-effectif. Mme RIDARD ajoute qu'il est capital que les enseignants organisateurs anticipent le plus possible ces séjours afin de lisser la surcharge



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023**

2022-2023
Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

de travail sur l'année. Mme RIDARD rappelle aussi les propos de M. BOSSER, agent comptable, lors du CA du 16 mars dernier, sur l'aspect facilitant et sécurisant de travailler avec un voyageur. De plus, Mme RIDARD ajoute que cela éviterait aux professeurs d'avoir à prendre en charge une régie.

9- Bilan financier prévisionnel du séjour à Quiberon

Mme RIDARD présente le bilan financier prévisionnel du séjour à Quiberon pour tous les élèves du niveau 4ème prévu en juin 2024.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 65 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

10- Reconduction de la COP (Convention d'occupation Précaire) de M. CATHRIN Lucas

Mme BECK explique que M. CATHRIN est à la recherche d'un logement dans le 44 suite à une mutation à St Nazaire pour le 1^{er} septembre prochain. Sa COP actuelle prendra fin au 31.07.2023. Il demande une reconduction de celle-ci pour 1 mois, soit jusqu'au 31.08.2023 le temps de se reloger, dans les mêmes conditions financières, à savoir 644€ de loyer et 110€ d'avances de charges par mois.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 76 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

11- Reconduction de la COP (Convention d'occupation Précaire) de Mme DUQUESNE Pauline

Mme DUQUESNE demande une reconduction de sa COP pour une année soit du 01.08.2023 au 31.07.2024.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 77 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023**

2022-2023

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

**12- Reconduction de la COP (Convention d'occupation Précaire) de
Mme MABILAIS Soazig**

Mme MABILAIS demande une reconduction de sa COP pour une année soit du 01.08.2023 au 31.07.2024.

Vote (Délibération n° 78 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).

13- Mise au rebus de biens immobilisés amortis

Mme RIDARD explique aux membres du Conseil qu'avec le passage au nouveau logiciel de comptabilité OPALE, il est impératif de mettre à jour l'inventaire des biens immobilisés puisque chaque bien devra être saisi dans OPALE. Dans la liste de biens que Mme RIDARD propose de sortir de l'inventaire, il s'agit de biens déjà amortis, dont la valeur résiduelle est nulle et qui n'ont plus d'utilité dans le collège.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 57 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).


14- Convention PLG

Mme RIDARD présente la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un distributeur de produit désinfectant pour les légumes en cuisine.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 71 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

15- Convention LOGELIS (logiciel de gestion des manuels scolaires)

Mme RIDARD explique que le collège disposait d'un logiciel fait « maison » pour gérer ces prêts de manuels aux élèves. Ce logiciel fonctionnant en

 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 29 juin 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°6</p>
---	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

monoposte, il est désormais obsolète puisque cette gestion concerne plusieurs services.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 66 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

16- Convention HYNERA

Mme RIDARD explique que l'ancienne convention reconductible 3 ans est terminée. Satisfaite du service rendu par la société HYNERA pour lutter contre les rongeurs et nuisibles en cuisine, dans les locaux techniques et de stockage, Mme RIDARD propose une nouvelle convention avec cette même société.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 75 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

17- Convention « La collecte médicale »

Mme RIDARD explique que cette convention a pour but l'enlèvement et le traitement de déchets médicaux produits par le service infirmerie du collège.

Vote à l'unanimité (Délibération n°74 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

18- Convention constitutive de groupement de commandes avec le lycée Bréquigny

Mme RIDARD propose d'adhérer au groupement de commandes dont le siège se situe au lycée de Bréquigny pour la commande des produits d'entretien, le marché papeterie et de vérification des installations de gaz.

Mme PASQUE souligne que de prévoir des désistements dans le budget des voyages entraîne un coût plus élevé pour les familles et que pour le séjour à Caen, le prix a entraîné 25 refus de participation des parents. Mme RIDARD explique que ces désistements permettent de ne pas convoquer un nouveau CA pour fixer un prix supérieur en cas d'insuffisance de participants. Mme RIDARD pense que ces désistements pour le séjour à Caen sont davantage liés



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023

2022-2023

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

aux délais, il est important d'anticiper davantage les séjours payants pour permettre aux familles de prospecter pour obtenir des aides, de monter des dossiers de fonds social...

Mme PASQUE informe que l'an prochain, le séjour pour le niveau 3ème se déroulerait plutôt à Paris.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 68 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

19- Convention d'organisation des Cordées de la Réussite

Mme BECK présente le dispositif des cordées de la Réussite. Le collège De Fontenay est tête de cordées de la cordées de la réussite « Ecodélégués » avec 3 établissements encordés : le collège P.Brossolette de Bruz, le lycée Bréquigny de Rennes et un établissement de l'enseignement supérieur l'Ecole des Métiers de l'Environnement rattaché à l'école Unilasse à Bruz. Pour fonctionner la cordée reçoit des crédits de l'Etat chaque année. Mme BECK et Mme RIDARD n'ont trouvé aucune trace de convention de partenariat entre ces établissements précisant le cadre de fonctionnement. Elle demande donc l'autorisation au CA de signer cette convention qui fixe aussi le cadre d'utilisation de ces crédits de l'Etat. En effet, le collège De Fontenay est établissement mutualisateur de ces crédits et un cadre de fonctionnement est nécessaire afin d'éviter tout dysfonctionnement. Mme BOCLE ajoute que lors du bilan qui a été fait dernièrement entre établissements, Mme VIGNEAU, coordonnatrice des cordées pour le collège, a bien expliqué à ses collègues la procédure à respecter lors de besoins de crédits. Mme BECK donne lecture de ce qui est précisé :

L'établissement tête de cordées est destinataire des crédits de l'Etat. Chaque établissement encordé qui prévoit une dépense doit prendre contact avec le gestionnaire de son établissement qui établira un devis. Le gestionnaire de l'établissement transmettra au gestionnaire du collège tête de cordée :

- la commande (devis) pour que soit saisi puis validé l'engagement juridique
- et ensuite l'attestation du service fait pour que le paiement de la facture soit effectué



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023**

2022-2023

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Vote à l'unanimité (Délibération n° 69 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

20- Convention « 2h de sports en plus par semaine pour les collégiens »

Mme BECK présente le dispositif « 2h de sports en plus par semaine pour les collégiens » et explique que le partenariat proposé est avec le club de basketball de Chartres de Bretagne pour l'année scolaire 2023/2024. Mme BECK ajoute qu'une entente existe déjà avec ce club mais le cadre de fonctionnement ne lui convenait pas. En effet, jusqu'à présent, les élèves participants à l'atelier basket étaient encadrés par un professeur d'EPS qui consommait 2h sur le forfait AS du collège. Mme BECK estime que cette organisation n'est pas équitable pour les élèves car ils ne peuvent pas tous y avoir accès étant donné que le créneau horaire alloué était le lundi de 15h à 17h, donc uniquement possible pour les collégiens inscrits dans les 4 classes à horaires aménagés du collège du fait de la section sportive académique gymnastique. Mme Beck précise que la participation à ce dispositif « 2h de sports en plus par semaine pour les collégiens » est gratuit pour les familles et est en dehors du temps scolaire.

Les professeurs présents expriment que c'est le rôle de l'École d'assurer cette activité et que les moyens déployés devraient être attribués aux établissements. Mme BECK les rassure en expliquant que ce n'est pas « à la place de » mais « en plus de » des séances d'EPS assurées par des professeurs d'EPS et que ce dispositif mérite d'être essayé pour une année, un bilan sera fait en juin 2024 si la convention est votée. Mme SIRERA, parent d'élève ajoute que c'est une proposition intéressante pour les familles car les élèves pouvant en bénéficier finissent les cours à 14h45 le lundi et qu'ils doivent ensuite rentrer chez eux. Leur proposer une activité physique serait un plus. Mme FORTIN, parent d'élève, demande si c'est comme une section sportive. Mme BECK explique que non car il n'y a pas d'engagement en championnat et les élèves peuvent commencer à tous les moments de l'année.

Vote (Délibération n° 73: 12 pour, 2 contre, 2 abstention).



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023**

2022-2023

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

21- Convention « Section sportive Locale de Football »

Mme BECK explique qu'elle souhaite cadrer par l'ouverture d'une section scolaire locale (SSL) football le fonctionnement en place depuis plusieurs années avec le club de football de Chartres de Bretagne. En effet, des élèves licenciés au club de football de Chartres de Bretagne et inscrits dans une des quatre classes à horaires aménagés bénéficient d'entraînements supplémentaires les lundis et jeudis de 15h15 à 16h45. L'organisation pour le « recrutement » des élèves entre le club et le collège fonctionne très bien. L'intérêt de formaliser sous forme de section sportive locale scolaire serait profitable pour les élèves car jusqu'à présent, ce dispositif est réservé aux élèves licenciés et chartrains, alors qu'avec une SSL tous les élèves du secteur de recrutement du collège pourraient y prétendre. Mme BAUDUIN demande si des élèves hors secteur pourraient y prétendre via une dérogation. Mme BECK répond non car le recrutement est local, donc uniquement pour les élèves des 3 communes de recrutement du collège : Pont Péan, Noyal Chatillon sur Seiche et Chartres de Bretagne.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 70 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention).

20h25 : Départ de Mme PASQUE, professeure ce qui porte le nombre de présents à 15.

III. Vie scolaire et pédagogique

22- Autorisation de recrutement des AED

Mme BECK explique que le collège a été doté de 6.25 ETP pour des recrutements d'AED pour l'année scolaire 2023.2024. Elle demande l'autorisation de pouvoir procéder à des recrutements.

L'autorisation de recrutement des AED est votée à l'unanimité.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 64-1 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention).



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023**

2022-2023

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Mme RIDARD explique que depuis janvier 2023, une partie de la gestion financière des AED revient aux établissements d'exercice, comme le traitement de l'IRCANTEC, de l'URSAF par exemple. Le Conseil d'Administration doit donc autoriser (de façon rétroactive) la cheffe d'établissement au recrutement individuel et nominatif de chacun des AED présent depuis le 1^{er} janvier 2023.

Mme BECK explique que le collège accueille Mme AUBIN depuis le 1^{er} septembre 2022. Cette formule est proposée à des étudiants en Licence 2 (et pour 3 ans) qui souhaitent découvrir le métier d'enseignant. Mme BAUDUIN, professeure de Lettres Modernes est la tutrice de Mme AUBIN.

Pour information :

M. HAMEG Ronan sur l'année scolaire 2022/2023 à 100%

Mme ROGER Meredith sur l'année scolaire 2022/2023 à 100%

Mme MABILAIS Soazig sur l'année scolaire 2022/2023 à 100%

M. LARCHERON Léo sur l'année scolaire 2022/2023 à 75%

M. MOKHTARI Kadem sur l'année scolaire 2022/2023 à 75%

Mme MEZEC Morgane sur l'année scolaire 2022/2023 à 75%

M. GUILLOTIN Baptiste sur l'année scolaire 2022/2023 à 50%

M. LECLERCQ Tanguy sur l'année scolaire 2022/2023 à 50%

Mme GAUBERT Sonia pour un remplacement en juin 2023 à hauteur de 50%

M. MENARD JOSSELIN pour un remplacement en juin 2023 à hauteur de 50%

23- Bilan des actions du programme pHARe pour l'année 2022/2023

Mme BECK remercie les professeurs investis dans ce dispositif qui apporte des résultats probants en termes de prévention du harcèlement.

Mme BAUDUIN présente le bilan suivant : 16 alertes ont été lancées cette année qui ont concerné 14 élèves différents. 4 n'ont pas nécessité l'intervention du dispositif mais celle de la direction compte tenu des faits commis. Il y a donc eu 12 interventions du dispositif pHARe pour lesquelles 10 cas ont été résolus, ce qui correspond à 83,3%. Mme BAUDUIN ajoute que ce résultat est conforme à la moyenne nationale. Elle précise aussi que l'an prochain des élèves ambassadeurs NAH seront formés, leur rôle sera d'être des « lanceurs d'alerte ».

Mme BECK remercie Mme BAUDUIN pour ce bilan



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 juin 2023**

2022-2023

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

20h50 : Départ de Mme BAUDUIN, professeure ce qui porte le nombre de présents à 14

24- Mesures de revalorisations du métier d'enseignant : Socle et Pacte

Mme BECK présente les différentes mesures qui seront mises en place à la rentrée scolaire prochaine. Concernant le PACTE, Mme BECK ajoute que la circulaire de ministérielle de mise en œuvre n'est pas encore parue. Le dispositif a été présenté aux enseignants et à la CPE mais il demeure encore des interrogations. A ce jour, les enseignants ne se sont pas engagés dans des missions du PACTE car ils ont besoin de connaître leur emploi du temps et de prendre connaissance de la circulaire ministérielle de mise en œuvre.

Mme BOCLE précise que le Socle et le Pacte ne sont pas, à son sens, une revalorisation salariale de leur travail du métier d'enseignant car il s'agit d'assurer des missions supplémentaires.

25- Proposition de ventilation de la DGH

Mme BECK informe le CA que, compte tenu de la montée des effectifs sur le niveau 5eme (156), la DSDEN a ouvert une classe sur ce niveau vendredi 23 juin dernier avec un abondement de 29 heures postes dans la DGH.


Mme BECK présente la ventilation de la DGH.

Mme BOCLE ajoute qu'un poste de technologie a été gelé suite au départ en retraite de M. WALGER en aout 2022 alors qu'il y a besoin d'un BMP 18h et 4HSA sur la discipline. Les équipes pédagogiques ne comprennent pas cette décision.

Vote à l'unanimité (*Délibération n° 63 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention*).

26- Remarque de la direction suite à la modification du RI au CA du 16 mars dernier

Mme BECK explique que suite, à une demande forte des parents d'élèves, elle a proposé une modification du règlement intérieur de demi-pension pour que le forfait de cantine s'arrête avant les 2 jours de DNB pour les élèves de 6ème, 5ème et 4ème et après le DNB pour les 3èmes. Les élèves qui restent au collège

 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 29 juin 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°6</p>
---	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

après le DNB devaient s'inscrire à la demi-pension et acheter leur repas au tarif d'un élève externe. Le bilan de ce fonctionnement est négatif et a entraîné de multiples agressions sur les équipes de vie scolaire et de gestion. Les parents ne comprennent pas le système de réservation et de prépaiement. En outre, ce fonctionnement entraîne une perte très importante pour le budget de demi-pension alors que le collège est en capacité d'accueillir les élèves puisque leur desserte est assurée par les bus urbains et non les transports scolaires. Rien ne justifie qu'on supprime le système du forfait, le collège étant ouvert jusqu'au 7 juillet inclus.

Les membres du Conseil sont d'accord pour remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Mme Bouton suggère aux parents représentants de la FCPE présents d'envoyer un mail aux parents pour leur expliquer qu'ils n'ont pas à insulter les personnels du collège Mme ROGER souligne aussi la difficulté de se retrouver face à un élève qui n'a pas acheté de ticket et qui se présente pour déjeuner.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Beck lève la séance du CA.

Fin de séance : 21h10